



24 Zones humides du ruisseau de Place Nalties

Nasbinals, Marchastel
Plateau ouvert



• Description du site

Cette vaste zone de pâturage de 390 ha est traversée par le ruisseau de Places Nalties. Elle comprend des prairies humides riveraines du cours d'eau et des pâtures d'une partie du bassin versant. Le site s'étend depuis une source proche de la D 219 à l'ouest jusqu'au pont des Nègres à l'est. Il est connecté au site de la tourbière du ruisseau de Malramont par l'intermédiaire de ce même ruisseau. Une partie du site se trouve en périmètre très rapproché et rapproché de zones de protection de captage d'eau potable. Le contexte paysager est influencé par l'omniprésence du pâturage ainsi que par plusieurs bandes boisées implantées sur le site.






• Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »
- ZNIEFF I et II

• Trame Verte et Bleue de l'Aubrac

Ce site contribue à la sous-trame agropastorale en tant que réservoir, cœur et corridor, à la sous-trame humide en tant que cœur et corridor et aux sous-trames cultivée et aquatique courante en tant que réservoir.

• Éléments de patrimoine naturel

	Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Liste rouge	Protection
Habitats 	D1.11 Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées		DH (7110*)
Flore 	<i>Drosera rotundifolia</i> – Rossolis à feuilles rondes <i>Galium boreale</i> – Gaillet boréal <i>Oenanthe peucedanifolia</i> – Oenanthe à feuilles de peucedan <i>Salix lapponum</i> – Saule des Lapons	NT (Au) NT (Au) VU (MP) NT(MP)	Na 48 Na
Faune 	<i>Austropotamobius pallipes</i> – Ecrevisse à pieds blancs <i>Numenius arquata</i> – Courlis cendré	VU (Na) VU (Na) VU (LR) CR(MP)	Na / DH (II)

• Pistes de travail

Accompagner les propriétaires et ayants droits vers une gestion pastorale en faveur de la qualité des milieux humides et de la préservation des espèces associées.

Améliorer les connaissances sur la gestion des bandes boisées et envisager la diversification des essences afin de diminuer leur impact paysager et augmenter leur intérêt écologique